

Article 29 du Règlement

Il s'agit des investissements dans le secteur crucial de l'énergie, de quelque 4 000 emplois et, sans exagérer, il y va aussi de l'avenir énergétique de notre pays, compte tenu de la taille de cette société. Le Nouveau parti démocratique est aussi d'avis, monsieur le Président, que ce sont des problèmes canadiens qui exigent des solutions canadiennes.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, au cours de cet important débat, je veux, dès le départ, préciser, au nom de mes collègues présents à la Chambre des communes, et au nom, j'en suis persuadé, d'un très grand nombre de Canadiens d'un bout à l'autre du pays, pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire que le gouvernement agisse et ce, le plus rapidement possible.

La société Dome Petroleum, comme tout le monde le sait, éprouve d'énormes difficultés. Elle a une dette supérieure à 6 milliards de dollars. Quelque 4 000 emplois directs et un bien plus grand nombre d'emplois indirects sont en jeu en l'occurrence. De nombreux projets importants dans l'ouest du pays sont au point mort, du fait de la situation précaire de cette société. En bref, qu'il s'agisse d'emplois ou d'investissements pour nos besoins énergétiques futurs, des mesures doivent être prises rapidement, afin de remédier à la situation actuelle de Dome Petroleum.

Cependant, cela ne veut pas dire que le gouvernement devrait se contenter de rester en retrait et d'accepter le premier acheteur ou la première démarche venant de n'importe quelle région du globe. Je veux donc m'éloigner immédiatement de la raison pour laquelle des mesures seront nécessaires dans un avenir rapproché, pour me pencher plutôt sur l'orientation que nous proposons, à savoir la nécessité de conserver cette très importante société énergétique entre des mains canadiennes.

Près de 48 p. 100 des actions de la société Dome Petroleum sont déjà détenues par des Canadiens. Il se peut qu'en comptant les actions on constate que ce sont des étrangers qui détiennent plus de la majorité. Cependant, comme tout le monde le sait, ce qui est essentiel dans ce débat, c'est qui détient le bloc de contrôle, ce bloc d'actions qui exerce une influence dominante sur les décisions de la société, et ce sont des Canadiens.

Comme tout le monde le sait, cette entreprise a son siège social à Calgary. Ses gestionnaires sont Canadiens et il en va de même, bien entendu, de pratiquement tous ses actifs. Bref, il s'agit d'une grosse société canadienne qui éprouve actuellement de graves difficultés.

Il convient de renseigner les Canadiens qui ne sont pas de l'Ouest sur la véritable importance de Dome Petroleum. Celle-ci est la troisième productrice de pétrole et de gaz naturel au Canada et la deuxième, pour les gisements de gaz naturel qu'elle possède. C'est sans doute la société énergétique la plus prometteuse de l'ouest du Canada en ce qui concerne la prospection, puisqu'elle possède 52 millions d'acres de terres dans cette région du Canada. Ses travaux d'exploration dans l'Arctique lui ont acquis une compétence qu'aucune autre société au monde ne saurait égaler, ce qui constitue, à mon avis, un atout majeur dans notre secteur énergétique.

Comme toute autre société énergétique, Dome Petroleum s'est durement ressentie de l'affaissement du cours mondial du pétrole. Or, depuis quelques mois maintenant, comme le sait pertinemment le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse), le prix de l'énergie est à la hausse, ce qui devrait encourager les entreprises de ce secteur, les travailleurs et les travailleuses ainsi que les régions canadiennes dont le revenu découle des ressources énergétiques. Un mouvement à la hausse se dessine dans ce secteur. Quant aux besoins du Canada, il est certainement prévu que nous deviendrons un importateur net de pétrole au début des années 1990. Puisque ce débat se déroule en 1987, cette perspective doit être prise très au sérieux par un gouvernement qui prétend voir plus loin que les prochaines élections et qui devrait prévoir nos besoins énergétiques nationaux pour la prochaine décennie et au-delà.

• (2010)

Je le répète, selon la plupart des experts du domaine, nous deviendrons d'ici cinq ans environ un importateur net de pétrole.

Compte tenu de l'évolution d'ensemble, pour ainsi dire, de la production d'hydrocarbures, tant à l'échelle mondiale que nationale, et de nos besoins durant la prochaine décennie, il est tout à fait insensé qu'un gouvernement du Canada permette, à ce stade de notre histoire, que la société Dome tombe dans des mains étrangères.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: On ne peut tout simplement pas supposer que les activités des multinationales correspondent à notre intérêt national. Cela ne veut pas dire que les multinationales soient fondamentalement mal intentionnées. C'est que, dans les pays où elles ont des activités, leur processus de prise de décision n'est tout simplement pas axé sur l'intérêt national. A l'appui de ma thèse, je signale qu'en général, lorsque les sociétés multinationales, et je parlerai plus précisément d'Amoco dans quelques minutes, prennent des décisions au sujet de leurs placements dans le secteur énergétique au Canada, elles songent d'abord à leurs placements au Moyen-Orient et dans certaines autres régions du monde que je pourrais mentionner. Nous comprenons très bien leurs priorités qui n'ont rien à voir avec les Canadiens, la population de l'Alberta ou de la Saskatchewan. Elles accordent la priorité à leurs actionnaires. Quand il arrive que leur intérêt général coïncide avec celui du Canada, tout va bien. Etant donné ce qui s'est passé au Canada depuis la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement canadien fait preuve d'une grande naïveté, sinon du comble de la stupidité, en prétendant que l'intérêt national coïncide avec l'intérêt d'une société multinationale du pétrole.

A propos de la nationalité dans ce secteur, le droit de propriété nationale peut changer la situation. Le ministre devrait, par exemple, examiner les chiffres de 1986. Quand on se reporte aux chiffres les plus récents disponibles, tout au moins à ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, au sujet du rendement des sociétés multinationales dans ce secteur par rapport aux sociétés canadiennes, que constatons-nous? Nous constatons ce qui suit.